

0534312669

MAIL-INFO**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES MIDI-PYRENEES**

10105107

**→ Stage « Le nouveau permis de construire et les autorisations
d'urbanisme »**

Proposé par le Pôle Régional Midi-Pyrénées de compétences en formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre de vie.

CONTEXTE ET MOTIFS

Les nouvelles dispositions introduites par le décret du 05/01/2007 réformant les autorisations d'urbanisme.

OBJECTIFS

Deux objectifs principaux :

1. Identifier les changements induits par la réforme des autorisations d'urbanisme sur le permis de construire en phase d'instruction et d'attribution ;
2. Gérer les transferts de permis et les permis modificatifs dans ce nouveau contexte réglementaire.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres et à l'ensemble de leurs collaborateurs, ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et à leurs services techniques.

CONTENU ET DEMARCHE

Trois temps forts :

1. Présentation générale de la réforme
2. Procédures d'analyse d'un dossier
3. Les points sensibles de la procédure

PROGRAMME DÉTAILLÉ SUR
WWW.ARCHITECTES.ORG RUBRIQUE FORMATION

Rappel de l'ancien régime :

- I. Onze Régimes d'autorisations
- II. Cinq Régimes de déclarations

Le nouveau régime :

- I. Trois Régimes d'autorisations
- II. Un Régime de déclaration

PRESENTATION GENERALE D'UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, UNE REDUCTION DU NOMBRE DES AUTORISATIONS :

- I. CHAMPS D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
- II. LES DELAIS D'INSTRUCTION
- III. LE CONTENU DES DOSSIERS DE DEMANDE
- IV. UN CAS PRATIQUE : PROCEDURE ET ANALYSE DE DOSSIERS

INTERVENANTSPhilippe Moreau, Architecte urbaniste en chef de l'Etat, Conseiller pour l'architecture - DRAC Midi Pyrénées
Un enseignant de l'IEJUC, Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme et de la Construction**DURÉE ET DATES**

Un jour par session, soit 8 heures : Toulouse..... 22 juin 2007 ou 05 octobre 2007

PRIX DE LA FORMATION

Coût : 130 euros (repas compris).

Possibilité de prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCA-PL

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse

ATTENTION PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MESSAGE À L'ADRESSE INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE :

Annie Montovany, 05 62 11 50 63 (annie.montovany@toulouse.archi.fr)**ORGANISME DE FORMATION**

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) - N° d'agrément : 7331 P00 2031

Tél : 05 62 11 50 60, Fax 05 62 11 50 99

Coordinateur pédagogique : Yves Fuchs, 05 62 11 49 12 (yves.fuchs@toulouse.archi.fr)**LIEU DE FORMATION**Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées - Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem
32, rue de la Dalbade à Toulouse**BULLETIN D'INSCRIPTION**

(à renvoyer au CIF-CA – Ensa Toulouse – 83 rue Aristide Maillol – BP 10629 – 31106 Toulouse Cedex 1)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Fax..... E-mail.....

S'inscrit au stage "Le nouveau permis de construire et les autorisations d'urbanisme"

 le 22 juin 2007 le 5 octobre 2007 ci-joint, chèque de 130 euros (net de taxes) établi à l'ordre de l'agent comptable de l'Ensa Toulouse